



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Juillet 2020

Service du développement culturel et des enseignements artistiques

RAPPORT

OBJET : MISE EN PLACE DE LA GRATUITE pour la Bibliothèque Municipale de Marly-la-Ville, à compter du 1^{er} septembre 2020

RAPPORTEUR : Madame Michèle LELEZ-HUVE

La Bibliothèque Municipale de Marly-la-Ville souhaite mettre en place la gratuité des adhésions pour l'ensemble des usagers de la Bibliothèque, à compter du 1^{er} septembre 2020.

La gratuité en bibliothèque constitue un modèle économique efficace. Les recettes générées par les inscriptions sont loin de représenter une part importante du fonctionnement d'une structure : seulement 1% du budget en moyenne. Grâce à la gratuité, un usager gratuit coûte moins cher qu'un usager payant : compte tenu de l'augmentation avérée des inscrits dans une bibliothèque gratuite, le coût d'un prêt et le coût d'un usager sont moindres. De plus, le temps auparavant consacré par les agents pour la gestion des inscriptions payantes peut être consacré à d'autres missions, comme l'accueil des usagers et la présentation des services offerts. Enfin, la bibliothèque est, au regard du nombre de ses usagers, l'équipement le moins cher à faire fonctionner et le plus fréquenté. On a donc, avec les bibliothèques, une opportunité raisonnable, budgétairement parlant, d'offrir gratuitement un accès à la culture pour tous nos concitoyens.

Tout comme la mise en place de la gratuité des musées nationaux fut un succès dès les années 2000, avec une hausse de 50 % de la fréquentation, la gratuité en bibliothèque connaît plusieurs impacts positifs, avec en premier lieu l'accès démocratique pour tous à l'information, au loisir, à la culture ainsi qu'une diversité des publics potentiels et effectifs ; avec la gratuité totale, les inscriptions augmentent de 10% à 30% (chiffre national), et concernent toutes les tranches d'âge et catégories socioprofessionnelles (ouverture à de nouveaux publics). Les bibliothèques de Bordeaux Métropole, en passant à l'entière gratuité, ont connu une augmentation de 50% de nouveaux inscrits, dont de nombreux habitants hors-communes ; la gratuité permet d'effacer les différences de tarifs entre les habitants de la commune et les hors-communes, mais aussi entre les enfants et les adultes, entre les salariés et les non-salariés... et d'apporter une lisibilité efficace sur les services offerts par les municipalités dans le cadre de l'intercommunalité.

Appliquer le principe de gratuité en faveur des usagers de la Bibliothèque de Marly-la-Ville, dans cette dynamique appliquée aux médiathèques de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France, nous semble intéressant, d'autant plus que le contexte pandémique que nous traversons justifie le principe de solidarité et de gratuité au bénéfice de l'accès à la culture et à la lecture publique.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place la gratuité pour les usagers de la Bibliothèque de Marly-la-Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.